



SAISON 2024/2025

S'ASSOCIER EST UNE FORCE

Guide de l'affiliation et des services aux associations UFOLEP





SOMMAIRE

Contact du service d'affiliations

3

Votre référent·e de secteur

4

La Ligue de l'enseignement

5

Être affiliée à la Ligue de l'enseignement - FAL 44

5

L'affiliation de votre association : suivez les étapes

7

Les types d'affiliation 2024/2025

8

Tarifs des cartes Ligue

9

Tarifs spécifiques de la double adhésion Ligue

9

Engagement zéro papier

9

Factures en ligne

9

Tarifs des licences UFOLEP

10

Nouveau fonctionnement pour les prises de licences

11

Liste des activités sportives

12

Liste des activités non sportives

14

Le E-pass culture sport du Conseil Régional

16

Le Pass'Sport du gouvernement

16

Note spécifiques des activités UFOLEP

17

Assurance des associations sportives

18

Assurances des associations mixtes

19

Votre accompagnement UFOLEP

20

Maison Sport Santé

21

Votre accompagnement Ligue

22

Procédure d'affiliations et adhésions à l'USEP

27



CONTACT DU SERVICE AFFILIATIONS

Pour une meilleure compréhension des procédures, nous vous invitons à contacter le service Affiliations :

- ✉ affiliations@laligue44.org
- ☎ 02.51.86.33.34 (Élise – UFOLEP)
- ☎ 02.51.86.33.09 (Pauline – Vie Associative)

Retenez les dates

Visios Affiligue

sur les changements de la saison

- Le lundi 15 juillet 2024
de 12h à 14h
- le mardi 3 septembre
de 19h à 21h

Assemblée Générale

départementale Ufolep 44

le samedi 16 novembre 2024
à l'Amicale Laïque de
St Sebastien sur Loire

Contact UFOLEP 44

02 51 86 33 34
cd.44@ufolep.org

Pour suivre l'actualité de
l'UFOLEP 44 :

www.ufolep44.com

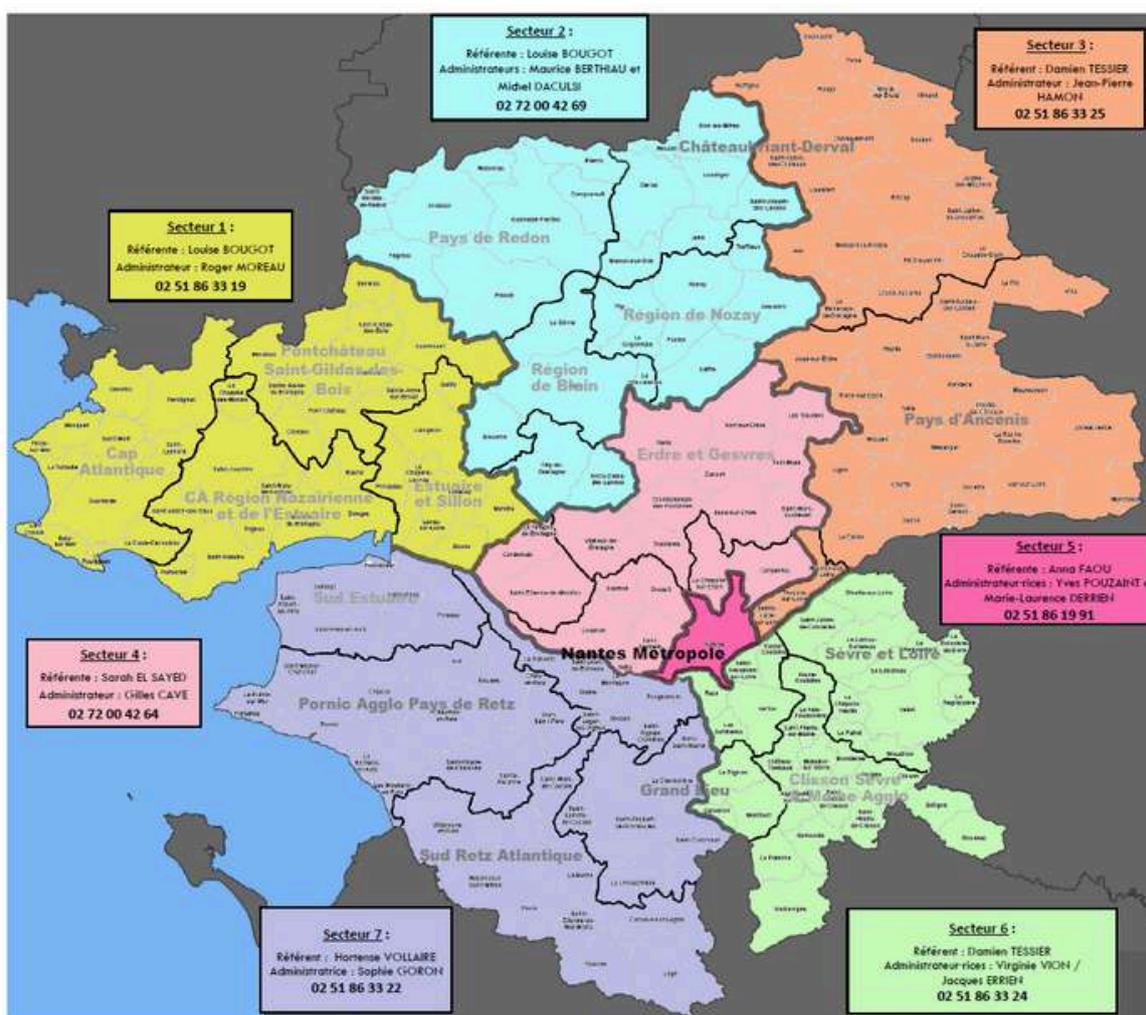


Pour suivre l'actualité de la
Ligue de l'enseignement –
FAL 44 :

www.laligue44.org



VOTRE RÉFÉRENT·E DE SECTEUR



- Louise Bougot (secteurs 1 et 2): lbougot@laligue44.org 02 72 00 42 66
- Damien Tessier (secteurs 3 et 6) : dtessier@laligue44.org 02 51 86 33 25
- Sarah El Sayed (secteur 4) : selsayed@laligue44.org 02 72 00 42 64
- Anna Faou (secteur 5) : afaou@laligue44.org 02 51 86 13 91
- Hortense Vollaire (secteur 7) : hvollaire@laligue44.org 02 51 86 33 22

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement - FAL 44 milite pour une République démocratique, laïque et sociale, par la promotion et le développement de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, de la solidarité et de l'engagement civique. L'éducation est la grande cause de la Ligue de l'enseignement, la laïcité est son combat, la démocratie son idéal.

S'engager à la Ligue, c'est :

- Faire le choix d'une planète vivable.
- Apprendre par et avec les autres.
- Faire vivre la convivialité et la fraternité.
- Construire la solidarité et lutter contre les inégalités.
- Prendre sa part d'une démocratie qui implique les citoyen·nes.

La Ligue de l'enseignement - FAL 44 est convaincue que la vie associative ne constitue pas une fin en soi, mais est un moyen, celui de permettre aux citoyen·nes d'agir de façon responsable et solidaire, pour une société plus juste, plus démocratique et plus égalitaire.

Elle est ouverte à toutes et tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Elle garantit la liberté de conscience et le respect du principe de non-discrimination. Elle permet l'accès des jeunes à ses instances dirigeantes et y garantit l'égal accès des hommes et des femmes.

ETRE AFFILIÉE À LA FAL 44

PORTER ET RELAYER LE PROJET DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'enseignement invite les citoyens et les citoyennes à s'associer pour :

- Comprendre les mutations de notre époque.
- Contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser.
- Promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale.
- S'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète.
- Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire fondée sur la laïcité comme principe du «vivre ensemble».



BENEFICIER D'ACCOMPAGNEMENTS A LA VIE ASSOCIATIVE ET FÉDÉRATIVE



- Un accompagnement au projet et au fonctionnement associatif, tout au long de la vie de l'association.
- Un appui au développement de nouvelles activités.
- Un accompagnement à la fonction employeur.
- Un accompagnement à la gestion financière.
- Des formations pour les bénévoles et responsables associatif·ives.
- Des formations et accompagnements sur la laïcité, la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles.
- Une mise en réseau des associations et l'accompagnement sur des projets forts de sens.
- Un appui aux jeunes en projets.
- Un appui au développement de projets éducatifs.
- Un accord avec la SACEM.

BÉNÉFICIER D'UN SERVICE D'ASSURANCES FÉDÉRALES PAR :

- Des conseils pour assurer votre association et les adhérent-es.
- Des contrats spécifiques et adaptés à votre situation.
- Des procédures sécurisées et conformes aux codes des assurances et du sport.
- Un diagnostic spécifique pour votre association.



BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS SPORTIVES GRACE A L'UFOLEP ET L'USEP

- L'organisation de manifestations sportives.
- La mise en place de formations de bénévoles (dirigeant-es, animateur.trices, officiel-les...).
- La réalisation et diffusion de calendriers sportifs
- Le soutien au développement de nouvelles activités.
- L'accompagnement d'associations sur des dossiers spécifiques (organisation de manifestations, montage de dossiers de subventions...).
- Prêt de matériels (sono, talkie, stand parapluie...).
- Un soutien financier ou aide matérielle pour les projets spécifiques.



PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION DE QUALITÉ ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE :

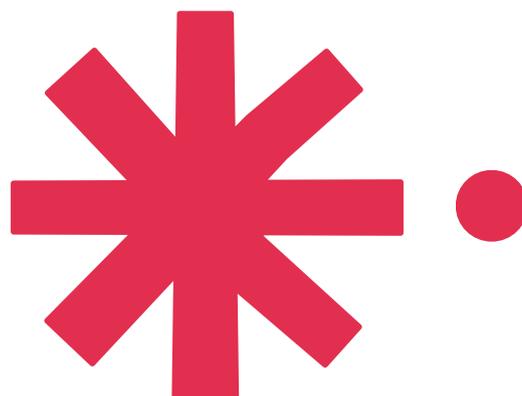
- Une aide au montage de projets pour des séjours en classes de découvertes et des sorties scolaires.
- Des interventions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations
- Des formations des délégué-es élèves.

BÉNÉFICIER D'OFFRES SPÉCIFIQUES SUR DES SÉJOURS VACANCES ET ÉTABLISSEMENTS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44

- Des tarifs préférentiels sur certaines périodes et séjours.
- Des possibilités de formations BAFA

BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR :

- Des formations PSC 1.
- Des formations qualifiantes.
- Des événements spécifiques (ex : sportifs).
- Des achats de matériels chez des partenaires de la fédération.



L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION : SUIVEZ LES ÉTAPES

JE RENOUVELLE MON AFFILIATION

- 1 • Je vérifie que les factures des années passées sont réglées
- 2 • Je me connecte à Affiligue (si j'ai perdu mes codes de connexion, voir section Mot de Passe)
- 3 • Je vérifie les informations et je fais les modifications si nécessaire
- 4 • Je complète les coordonnées des membres du bureau pour les correspondances avec la fédération
- 5 • Je vérifie la liste des activités et complète les coordonnées des référent.e.s de sections. Je vérifie mes paramètres
- 6 • Le.la président.e signe le formulaire d'affiliation directement en ligne.
- 7 • Je renvoie l'ensemble du dossier dès que possible en cliquant sur "Transmettre à la fédération"
- 8 • Le service Affiliations traite ma demande
- 9 • Je saisis mes adhérent.e.s sur Affiligue en suivant la tuto "Pas à Pas" si besoin.
- 10 • Je vérifie mes contrats au près de l'assurance fédérale
- 11 • Après validation de mes saisies, le service affiliations m'adresse ma facture d'affiliation et mes cartes Ligue et licences UFOLEP en fonction de mes paramètres choisis.

JE SUIS UNE NOUVELLE ASSOCIATION

- 1 • J'envoie la fiche 1er contact à l'UFOLEP 44 avec les statuts de mon association
- 2 • J'ai un rendez-vous avec la directrice de l'UFOLEP 44
- 3 • Mon affiliation a été validée par le Comité Directeur de l'UFOLEP 44
- 4 • J'envoie le scan de la demande d'affiliation par email à cd.44@ufolep.org
- 5 • Le service traite ma demande et valide mon affiliation
- 6 • Je renvoie mes identifiants de connexion et je vérifie mes informations : mail de facturation et adresse d'envoi de licences
- 7 • Je saisi les adhérent.e.s et je transfère ma demande à la fédération
- 8 • Je prends connaissance des informations sur l'assurance en me connectant à <https://www.ufolep.org/assurances>
- 9 • Après validation de mes saisies, le service affiliations m'adresse ma facture d'affiliation et mes cartes Ligue et licences UFOLEP en fonction de mes paramètres choisis.

LES TYPES D’AFFILIATION 2024/2025

ASSOCIATIONS		
<p>UFOLEP BASE Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents·es</p>	<p>180 €</p>	<p>Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP et sont couverts par le contrat d’assurance fédéral Tarif inchangé par rapport à 2023-2024</p>
<p>UFOLEP JUNIOR Junior association</p>	<p>0 €</p>	<p>Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP et sont couverts par le contrat d’assurance fédéral Tarif inchangé par rapport à 2023-2024</p>
<p>UFOLEP PLUS Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents·es</p>	<p>230 €</p>	<p>Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP et sont couverts par le contrat d’assurance fédéral PLUS : Le contrat fédéral couvre 300 participants à des événements non-compétitifs non licenciés. exemple : séances d’essais ou découverte et/ou des manifestations loisirs avec délivrance d’un Titre de Participation Occasionnelle (TIPO)</p>
<p>UFOLEP PRO Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents·es</p>	<p>% CA selon barème*</p>	<p>Les membres de l’association sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP et sont couverts par le contrat d’assurance fédéral PRO : Cette affiliation couvre les modalités de l’affiliation PLUS et les activités propres à l’association au-delà de 300 personnes non adhérentes. Exemple : séances d’essais ou découverte et/ou des manifestations loisirs avec délivrance d’un Titre de Participation Occasionnelle (TIPO)</p>
STRUCTURE NON ASSOCIATIVE		
<p>UFOLEP BASE Etablissements scolaires, collectivités, services publics, entreprises, coopératives ESS...</p>	<p>254 €</p>	<p>Les participants aux activités encadrés par l’UFOLEP sont titulaires d’une adhésion à l’UFOLEP et sont couverts par le contrat d’assurance fédéral Tarif inchangé par rapport à 2023-2024</p>

TARIF UFOLEP PRO*

CA < 100 000 €	CA entre 100 000 et 250 000 €	CA entre 250 000 € et 500 000 €	CA entre 500 000 € et 700 000 €	CA entre 700 000 € et 1 000 000 €	CA entre 1 000 000 € et 1 500 000 €	CA > 2 000 000 €
330€	680€	1 180€	1 680€	3 180€	4 180€	5 180€

TARIFS DES CARTES LIGUE

Pour valider votre affiliation, nous vous rappelons que minimum 3 cartes Ligue sont obligatoires au moment de la (ré)affiliation.

Type	Adulte né·e en 2007 et avant	Jeune et enfant né·e en 2008 et après
Carte Ligue	17€	3,90€

TARIFS SPÉCIFIQUES DE LA DOUBLE ADHÉSION LIGUE

	Adulte né·e en 2007 et avant	Jeune et enfant né·e entre 2008 et après
Adhérent·e déjà titulaire d'une carte Ligue FAL 44 dans une autre association du département	4,49€	1,66€

ENGAGEMENT ZERO PAPIER !

CARTES ET FACTURES LIGUES

Dans une démarche de réduction du papier, nous avons fait le choix de ne plus envoyer les factures en papier, ni les cartes Ligue.

En cas de besoin, vous pouvez les enregistrer de votre côté, les imprimer ou les envoyer par email à vos adhérent·es via Affiligue.

Si besoin, vous pouvez nous adresser votre demande de carte par email : affiliations@laligue44.org ; pogren@laligue44.org

CARTES ET FACTURES UFOLEP

Il n'y a pas de changement concernant les licences papiers UFOLEP. Nous allons continuer à vous envoyer les licences papier car les associations ayant des pratiques compétitives en ont besoin.

Toutefois, nous conseillons de stopper l'impression des licences UFOLEP pour les pratiques de loisirs.

Merci de nous contacter si vous souhaitez engager l'association dans une démarche sans licence papier.

POUR RÉGLER VOS FACTURES

Pour régler votre facture, plus besoin de joindre le papillon à découper :

- Règlement par chèque : n° de facture au dos du chèque
- Règlement par virement : n° de la facture au motif du virement / en référence

Vous avez la possibilité de payer plusieurs factures un règlement. Dans ce cas, nous vous remercions d'indiquer le n° de toutes les factures concernées ou d'envoyer un mail à Elise avec toutes les informations afin qu'elle puisse enregistrer correctement votre règlement.

Attention ! La ligue de l'enseignement a plusieurs comptes bancaires !

Le RIB apparait toujours au bas de toutes les factures. Nous vous remercions d'être vigilant quand vous réglez vos factures. Les factures UFOLEP UFOFA... sont à régler sur un autre compte bancaire.

Pour information, nous avons changé le RIB de la Ligue en juillet 2022 et de SIRET en avril 2024.

TARIFS DES LICENCES UFOLEP 44

Attention ! Le type d'activité est simplifié pour cette nouvelle saison !

Il y a quatre catégories de licence : Multisport, Multisport PLUS, Sports Mécaniques et Motocross.

Il n'y a plus de licences non-pratiquants-es ou pratiquants-es mais le choix entre une licence Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel-le ou Sportif-ve.

La licence sportive est soit en loisir ou en compétition.

La licence multisport et multisport plus sont paramétrées par défaut en compétition.

C'est quoi une licence sportif-ve loisir ?

Ce sont les pratiques sportives avec des entraînements et des rencontres non compétitives

C'est quoi une licence sportif-ve compétition ?

Ce sont les pratiques sportives qui s'inscrivent dans un championnat ou des épreuves compétitives avec un classement et/ou une épreuve chronométrée et/ou une remise de récompense et/ou inscription au calendrier sportif.

Les licences UFOLEP sont valables du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Type d'activité	Adulte né.e de 2007 et avant	Jeune né.e de 2008 à 2013	Enfant né.e de 2014 et après
Licence Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel-le	29,97€	14,26€	11,72€
Licence Multisport Loisirs (Anciennement R1/R2)	30,81€	15,02€	12,48€
Licence Multisport Compétition (Anciennement R1/R2)	35,60€	18,74€	16,04€
Licence Multisport PLUS Loisirs (Anciennement R3/R5)	53,80€	35,64€	32,94€
Licence Multisport PLUS Compétition (Anciennement R3/R5)	67,80€	43,64€	40,94€
Licence Sports Mécaniques	68,80€	51,64€	48,94€
Licence École de conduite (Sports Mécaniques + passeport)	-	-	53,94€
Licence Motocross (Passeport inclus)	153,80€	136,64€	-
UFOPASS	6,20€		
TIPO	0 €		

REMBOURSEMENT DES LICENCES :

Vous avez la possibilité de résilier une licence UFOLEP mais seulement dans les 15 jours à partir de la date de saisie. Pour cela, merci de nous retourner une demande d'annulation par mail avec le numéro de licence de la personne concernée. Sans informations précises, il n'y aura pas de remboursement.

NOUVEAU FONCTIONNEMENT POUR LES PRISES DE LICENCES

1. GESTION DES LICENCIÉ·ES

Afin de simplifier les procédures de délivrances et d'accès à sa licence, les licencié·es peuvent choisir de demander leur licence avec «activation numérique» qui vient remplacer la signature sur une demande de licence papier (pour la première demande ou le renouvellement).

Lorsque la licence est validée par le comité départemental Ufolep, le·la licencié·e reçoit un email lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affiligue et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence. Il·elle pourra également prendre connaissance des garanties d'assurances et des compléments possibles.

2. GESTION DES DOCUMENTS

L'association conserve les demandes de licences papiers de ses adhérents·es et les certificats médicaux sauf pour les activités auto et moto. Pour les demandes de licences auto et moto-cross pratiquants, le correspondant doit envoyer la demande de licence et le certificat médical à la fédération par mail ou via affiligue.

3. DEMANDE DE MODIFICATION DES LICENCES EN COURS D'ANNÉE

Vous pouvez modifier une licence via votre profil asso Affiligue. Pour cette saison, nous avons une nouvelle façon de catégoriser les licences avec des niveaux.

Voir le tableau ci-dessous :

Catégorie de licence	Niveau de licence
Licence Dirigeant·e / Animateur·trice / Officiel·le	0
Licence Multisport Loisirs	1
Licence Multisport Compétition	2
Licence Multisport PLUS Loisirs	3
Licence Multisport PLUS Compétition	4
Licence Sports Mécaniques Loisirs	5
Licence Sports Mécaniques Compétition	6
Licence Motocross Loisirs	7
Licence Motocross Compétition	8

En cours de saison, le·la licencié·e pourra uniquement monter en niveau de licence.

Via votre espace, vous pourrez changer de catégorie de licence pour un niveau à la hausse mais vous ne pouvez pas demander une licence avec un niveau à la baisse. Si vous souhaitez faire une demande de licence avec un niveau à la baisse, il faudra faire une demande au service affiliation par mail.

4. DOUBLE ADHÉSION ACTIVITÉS UFOLEP

Quand un·e licencié·e à plusieurs activités sportives dans votre association, il n'aura que la licence de niveau la plus élevée de facturée. Le tableau des tarifs de double affiliation seront disponible sur demande.

5. LICENCE DIRIGEANT·E, ANIMATEUR ANIMATRICE ET OFFICIEL·LE

La licence Dirigeant·e / Animateur animatrice / Officiel·le vous ne permet pas la pratique sportive de loisirs ou de compétition. Si l'arbitre ou l'encadrant pratique une activité à titre personnel, il devra prendre au minimum une licence pratiquant loisirs pour être couvert par le contrat d'assurance pendant sa pratique sportive.

6. CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

Les licences Dirigeant·e / Animateur animatrice / Officiel·le, sont soumises au contrôle de votre honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de votre identité seront transmis par l'Ufolep nationale aux services de l'Etat afin de procéder au contrôle automatisé.

Nous vous invitons à remplir les informations demandées sous le même format que celles présentes sur votre carte nationale d'identité.

7. MENTION DU REPRÉSENTANT LÉgal

Le représentant légal d'un mineur de moins de 12 ans devra remplir la partie prénom/nom et mail de la licence de l'enfant. Une copie de la licence lui sera adressée.

8. TRANSFERTS A LA FEDERATION

Afin de faciliter la gestion des demandes de licences à traiter, une nouvelle fonctionnalité est disponible afin de sélectionner les licences à transférer à la fédération. Cette option est à destination des associations à plusieurs sections. Les référents de section pourront envoyer à la fédération les licenciés avec une activité spécifique et obtenir le bordereau dédié.

MULTISPORT

Accro-Basket - 26030
 Activités aquatiques d'entretien - 21001
 Activités de la forme - pratique douce - 22012
 Activités de la forme - pratiques cardio - 22013
 Aïkido - 23011
 Arbalète - 26031
 Arts du cirque - 27001
 Athlétisme - 27002
 Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020
 Autres activités nautiques non motorisées - 21010
 Autres arts martiaux - 23013
 Badminton - 27003
 Base-ball - 25001
 Basket ball - 25002
 Baskin - 25019
 Billard - 22001
 Boomerang - 24001
 Boules - 27004
 Bowling - 22002
 Boxe éducative - 23020
 Boxe française - 23021
 Caisse à savon - 26032
 Canne de combat - 22027
 Canoë-kayak - 21020
 Capoiëra - 23014
 Cerf-volant - 24002
 Char à voile - 21011
 Cheerleading - 25022
 Course d'orientation - 27020
 Course de pneu - 22028
 Course hors stade - 27021
 Cricket - 22014
 Croquet - 22021
 Danse sportive - 22003
 Double Dutch - 22022
 Echasse urbaine - 26033
 Ecole Multisports enfant - 29202
 Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020
 Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003
 Escrime - 27005
 Esport - 22011
 Eveil corporel - Ufobaby 22023
 Flag - 26040
 Floorball - 25015
 Football - 25003
 Football Américain - 25016
 Football de table - 22024
 Futsal - 25004
 Golf et activités golfiques - 26004
 Gymnastique artistique - 27030
 Gymnastique rythmique sportive - 27031
 Haltérophilie - force athlétique - 27006
 Hand-ball - 25005
 Hockey sur gazon - 25006
 Hockey sur glace - 25007
 Homeball - 25024
 Inter-cross / Lacross - 25008
 Ju Jitsu - 26034
 Judo - 23010

Karaté - 23012
 Kin-ball - 25014
 Korfbal - 25009
 Lance pierre - 27033
 Lancer de haches et couteaux- 23022
 Lutttes traditionnelles - 26035
 Marche aquatique - 29045
 Marche nordique - 22025
 Marche sportive - 27022
 Match d'improvisation théâtrale - 22010
 Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010
 Modélisme naval - 24012
 Modélisme roulant - 24013
 Multisports - 29130
 Musculation - Renforcement musculaire 24014
 Natation - 21002
 Oshukai - 25021
 Parcours Ninja - 25023
 Parkour - 29039
 Patinage sur glace - 26005
 Pêche - 22026
 Pétanque - 27007
 Pickleball - 25020
 Polo Bike - 26017
 Rafting - 29040
 Randonnées pédestres - 22006
 Raquette neige - 22009
 Roller - 28003
 Rugby - 25010
 Running - 22005
 Sarbacane - 27014
 Skate - 28005
 Ski alpin - 28020
 Ski de fond - de randonnée - 28021
 Sophrologie - 22008
 Speed ball - 26041
 Sports locaux ou traditionnels - 26002
 Squash - 27013
 Street Hockey - 26036
 Surf et autres activités neige - 28022
 Tai -Chi-Chuan - 23015
 Tchoukball - 26037
 Tennis - 27008
 Tennis de table - 27009
 Tir - 27010
 Tir à l'arc - 27011
 Trail - 22029
 Trampoline - 27032
 Trotinette - 26038
 Twirling baton - 27012
 Urban fitness - 25018
 Vélo éducatif - 26016
 Viet Vo Dao - 26039
 Voile - 21012
 Volley ball - 25012
 Walking football - 25026
 Water-polo - 25013
 Yoga Qi-Gong - 22007

LE **PASS SPORT**

Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
 un avenir par l'éducation populaire



MULTISPORT +

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition

Accrobranche - parcours acrobatiques - 29042
Alpinisme et escalade sur glace - 28010
Biathlon - 29043
Canyoning - 29044
Cyclo-Bicross - 26011
Cyclo-Cyclo sport - 26012
Cyclo-Cyclotourisme - 26013
Cyclo-Dirt - 29037
Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015
Cyclo-VTT - 26042
Duathlon-triathlon-bike and run - 26010
Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022
Equitation - 28001
Plongée sous-marine - 21022
Randonnées équestres - 28002
Ski nautique - 21030
Spéléologie - 28004

SPORTS MECANIQUES

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition

Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001
Auto Poursuite sur terre - 29004
Auto Randonnées loisirs 4x4 - 29007
Auto Trial 4x4 - 29005
Kart-cross - 29020
Karting piste - 29021
Moto-Ecole de conduite - 29030
Moto-Enduro - 29032
Moto-Randonnées loisirs - 29036
Moto-Trial - 29035
Moto-Vitesse - 29033

MOTOCROSS

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition
Toutes les activités Sports Mécaniques Loisirs et Compétition

Moto-Cross - 29034

DISPOSITIFS FEDERAUX

AMR (A Mon Rythme)
Cités Educatives
Engagé.e
Parcours Coordonné
Primo Sport
Séjours Socio Sportifs
Société en Mouvement
Toutes Sportives
Ufo3S
Ufogames
Ufolep Playa tour
Ufostreet

Santé des licenciés.es

Les licenciés sont soumis à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur.e.s agé.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

Gestion des licenciés.es

Afin de simplifier les procédures de délivrances et d'accès à sa licence, les licenciés peuvent choisir de demander leur licence avec « activation numérique » qui vient remplacer la signature sur une demande papier (pour la première demande ou le renouvellement). Lorsque la licence est validée par le comité départemental Ufolep, le licencié reçoit un email lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affilié et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence. Il pourra également prendre connaissance des garanties d'assurances et des compléments possibles.

LE **PASS SPORT**

Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Version 29-05-2024

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail signal-sports@sports.gouv.fr

Activités culturelles

à la Ligue de l'Enseignement



Activités culturelles

Quelles sont les activités culturelles sur lesquelles votre association s'engage cette saison ?

ACTION SOCIALE - 010000

- Action d'insertion - 010100
- Insertion professionnelle - 010101
- Accueil demandeurs d'asiles ou réfugiés - 010300
- Gestion d'établissement médicaux-sociaux - 010400
- Etablissement d'éducation spécialisée pour enfants - 010401
- Etablissement pour adultes en situation de handicap - 010402
- Gestion de centres sociaux / Espaces de vie sociale - 010500
- Lutte contre la grande précarité et l'exclusion - 010600
- Personnes en situation de handicap - 010700
- Petite enfance - 010800
- Haltes-garderies - crèches - 010801
- Prévention spécialisée, protection judiciaire de la jeunesse - 010900
- Actions prévention jeunes - 010901
- Centres éducatifs renforcés - 010902
- Prévention santé, médiation - 010200
- Médiation animale - 010201
- Service aux personnes âgées - 011000

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES - 020000

- Accompagnement à la scolarité - 020100
- Animation périscolaire (animation hors écoles pendant les semaines d'école) - 020200
- Dispositifs relais - 020300
- Education à la citoyenneté - 020400
- Médias scolaires - 020500
- Organisation de séjours scolaires - 020600
- Organisation de séjours scolaires courts (jusqu'à 4 jours et 3 nuits) - 020601
- Restauration scolaire - 020700

CULTURE - 030000

- Gestion d'équipement culturel (salle, SMAC...) - 030100
- Gestion salle de concert - 030101
- Gestion salle de spectacle - 030102
- Gestion salle de cinéma - 030103
- Organisation d'événements (fêtes, bals) - 030200
- Cinéma - 030300
- Cinéma - Diffusion - 030301
- Cinéma - Médiation - 030302
- Education à l'image - 030303
- Danse (régionale, folklorique...) - 030400
- Danses urbaines - 030401
- Danses de salon - 030402
- Danses traditionnelles - 030403
- Danses classiques - 030404

- Danses modernes - 030405
- Eveil à la danse - 030406
- Initiation à la danse - 030407

Pratique et éducation musicale - 030500

- Musique traditionnelle - 030501
- Musique acoustique - 030502
- Cours de musique / école de musique - 030503
- Cours de solfège - 030504
- Chant choral - 030505
- Guitare - 030506
- Accordéon - 030507
- Piano - 030508
- Image (vidéo, photo) - 030600
- Vidéo - 030601
- Photographie - 030602
- Livres, littérature, écriture, oralité - 030700
- Pratiques éducatives (livre, lecture, écriture) - 030701
- Edition - 030702
- Expression orale (joutes verbales, éloquence...) - 030703
- Livre, lecture, écriture - Diffusion - 030704
- Livre, lecture, écriture - Médiation - 030705
- Technique du livre - 030706
- Calligraphie - 030707
- Métier de l'imprimerie - 030708
- Bande dessinée - 030709
- Atelier d'écriture - 030710
- Poésie - 030711
- Bibliothèque - 030712

Organisation de festivals - 030800

- Festival de cinéma et image - 030801
- Festival de musique - 030802
- Festival de théâtre - 030803
- Autre festival - 030804

Patrimoine - 030900

- Promotion, valorisation du patrimoine - 030901
- Chantiers de rénovation - 030902
- Généalogie - 030903

Peinture, sculpture, arts plastiques - 031000

- Expositions - 031001
- Forme et couleur - 031002
- Atelier d'art - 031003
- Arts plastiques - 031004
- Scrapbooking - 031005
- Peinture - 031006
- Poterie - 031007

Spectacle vivant (théâtre, art du cirque) - 031100

- Spectacle Vivant : Médiation - 031101
- Spectacle Vivant : Diffusion - 031102
- Education artistique - 031103
- Théâtre - 031104

COMMUNICATION / NUMÉRIQUE - 040000

Education à l'image et aux médias - 040100

- Radio - 040101
- Télévision - 040102
- Presse écrite - 040103
- Presse électronique - 040104

Médias - 040200

- Edition - 040201
- Radio associative - 040202

Numérique et éducation au numérique - 040300

- Informatique - 040301



DÉFENSE D'UNE CAUSE - 050000

- Association de représentation (anciens élèves, étudiants...) - 050100
- Bureau des associations - 050101
- Association de services aux étudiants - 050102
- Représentation des étudiants - 050103
- Association d'anciens - 050104
- Cercles de réflexion, (cercle de réflexion, universités populaires...) - 050200
- Cercle Condorcet - 050201
- Conférences - débats - 050202
- Université populaire - 050203
- Groupe d'étude ou de recherche - 050204
- Promotion des valeurs de la Ligue - 050205
- Engagement militant - question de société - 050206
- Défense des droits humains - 050300
- Droits de l'Enfant - 050301
- Lutte contre le racisme et les discriminations - 050400
- Lutte contre le sexisme - 050401
- Lutte contre l'homophobie - 050402
- Lutte contre les discriminations liées aux handicaps - 050403
- Lutte contre les discriminations religieuses - 050404
- Lutte contre le racisme et la xénophobie - 050405
- Lutte pour la cause animale - 050500
- Défense des animaux - 050501
- Médiation animale - 050502

ENVIRONNEMENT ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE - 060000

- Ecologie, consommation durable, jardins partagés - 060100
- Tri des déchets, économie d'énergie - 060101
- Education à l'environnement et au développement durable - 060200
- Chantiers environnement - 060201

FORMATION - 070000

- Echanges de savoirs - 070100
- Réseau d'échanges et de savoirs - 070101
- Echanges intergénérationnelles - 070102
- Formation aux métiers de l'animation et à l'animation volontaire - 070200
- Formation BAFA - BAFD - 070201
- BP JEPS - 070202
- Formation aux métiers de l'animation - 070203
- DEFA DEJEPS - 070204
- Formation des bénévoles - 070300
- Formation linguistique (Français langue étrangère, alphabétisation...) - 070400
- Illettrisme - 070401
- Alphabétisation - 070402
- Formation professionnelle - 070500
- Formation professionnelle sport - 070501

LOISIRS - 080000

- Activités de détente (zen, massage...) - 080100
- Relaxation - 080101
- Arts de la table - 080200
- Cuisine - 080201
- Œnologie - 080202
- Gastronomie - 080203

- Culture scientifique - 080300
- Astronomie - 080301
- Atelier scientifique - 080302

- Jeux - 080400
- Jeux de sociétés - 080401
- Jeux de cartes - 080402
- Jeux ludiques - 080403
- Ludothèque - 080404

- Langues étrangères - 080500
- Anglais - 080501
- Espagnol - 080502
- Italien - 080503
- Japonais - 080504
- Chinois - 080505
- Allemand - 080506
- Breton - 080507
- Langues régionales - 080599

- Loisirs créatifs et décoratifs - 080600
- Mode - 080601
- Art Floral - 080602
- Travaux manuels - 080603
- Patchwork - 080604
- Broderie - 080605
- Couture - 080606
- Tapisserie - 080607
- Décoration - 080608
- Jardinage - 080609

- Loisirs - Autres - 080700
- Magie - 080701

LOISIRS ÉDUCATIFS/VACANCES - 090000

- Accueil collectif de mineurs et animations (pendant les vacances) - 090100
- Organisation d'accueils de loisirs (CLSH) - 090101
- Excursions - 090200
- Organisation de séjours - 090300
- Organisation de séjours - 090301
- Organisation de vacances pour familles - 090302
- Accueil personnes en situation de Handicap - 090303

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET EUROPE - 100000

- Citoyenneté européenne - 100100
- Echanges franco-allemands - 100101
- Activités européennes - Programmes de coopération - 100102
- Activités européennes - Fonds structurels - 100103
- Commerce équitable - 100200
- Echanges interculturels, chantiers internationaux, accueil d'étudiants étrangers - 100300
- Chantiers internationaux - 100301
- Education à la solidarité internationale - 100400
- Actions de solidarité nord-sud - 100401
- Tourisme solidaire - 100500

AUTRES - 990000

- Autres (la structure n'a pas d'activités identifiées dans cette liste) - 990100
- Activités statutaires - 990200

LE E-PASS CULTURE SPORT DU CONSEIL REGIONAL



C'EST QUOI ?

- Le E.Pass jeunes est une aide financière mise en place par la Région des Pays de la Loire qui a pour but d'aider les jeunes ligériens et ligériennes dans les différents parcours jeunesse, santé, culture, sport... : le E.pass culture sport facilite les sorties
- et l'engagement citoyen.

C'EST POUR QUI ?

- Vous pouvez faire bénéficier du E.Pass vos jeunes adhérent·e·s entre 15 et 19 ans habitant en Loire-Atlantique ou scolarisé·e·s en lycée, MFR, CFA, IME ou établissement d'enseignement supérieur.

Pour cela, la personne intéressée doit télécharger l'appli sur son téléphone mobile ou se connecter sur le site internet E.Pass/maregion et vous présenter la preuve de la création de son compte.

Si vous avez des adhérents qui règle avec un E PASS, merci de contacter Elise ou Pauline ainsi que d'envoyer les E PASS par mail afin que la Ligue ou l'Ufolep valide les QR CODE.

LE PASS SPORT



Le dispositif concernera les mineur·es âgé·es entre 6 et 18 ans dont la famille est éligible à l'allocation de rentrée scolaire et tous·tes les mineur·es qui sont bénéficiaires de l'allocation AEEH. Ainsi, chaque enfant bénéficie d'une réduction de 50 euros sur sa cotisation de club.

Les familles concernées par le pass'sport vont recevoir un courrier précisant qu'elles peuvent bénéficier de cette réduction.

Afin de vérifier votre éligibilité au dispositif, une attestation d'affiliation vous sera demandée via le compte asso. Cette attestation est à demander au service affiliation par mail.

À partir du 1er juillet, tous les clubs pourront, d'un simple scan d'un QR code, téléverser et valider en 3 clics le pass Sport d'un jeune.

Pour plus d'informations, contacter le CDOS : <https://cdos44.fr/pass-sport/>

NOTES SPÉCIFIQUES ACTIVITÉS UFOLEP

LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PAS AUTOMATIQUE

Le certificat médical n'est pas automatique et se déclenche uniquement quand la personne répond OUI à l'une des questions du formulaire de santé.

Au niveau de la responsabilité, il n'y a pas d'ambiguïté dès lors que vous respectez le cadre légal et que la personne est bien titulaire de la licence. En cas de sinistre, la personne sera couverte comme d'habitude par sa licence et il est de votre ressort de faire une déclaration de sinistre dans les 5 jours suivant l'accident auprès de MARSH.

Quand demander le questionnaire de santé ou le certificat médical ? :

- première délivrance de licence Ufolep :
 - réponse « non » au questionnaire : certificat médical non obligatoire
 - réponse « oui » questionnaire de santé : certificat médical de moins d'un an
- renouvellement de licence Ufolep :
 - réponse « non » au questionnaire : certificat médical non obligatoire
 - réponse « oui » questionnaire de santé : certificat médical de moins d'un an
- rupture dans le renouvellement de licence Ufolep :
 - réponse « non » au questionnaire : certificat médical non obligatoire
 - réponse « oui » questionnaire de santé : certificat médical de moins d'un an

Attention, le certificat médical est encore obligatoire pour certaines pratiques :

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: **le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.**

Pour rappel, la copie du questionnaire de santé ne doit pas être communiquée par le/la licencié.e, il est anonyme.

Il/elle doit juste cocher sur sa demande de licence la case "j'atteste avoir répondu par la négative aux questionnaires de santé..." Le certificat médical est valable 1 an. Il faut donc le renouveler à chaque saison pour les licenciés concernés.

Télécharger le questionnaire de santé pour :

[Mineur·es](#) 🌟

[Majeur·es](#) 🌟

CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES DIRIGEANT·ES ET ENCADRANT·ES



L'article L212-9 du Code du Sport prévoit que nul ne peut exercer les fonctions d'enseignement, animation, entraînement ou encadrement d'activité physique et sportive, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants : violences, agressions sexuelles, trafic de stupéfiants, risques causés à autrui, proxénétisme et infractions assimilées, mise en péril de mineurs, usage illicite de substance ou plantes classées comme stupéfiants, délit de dopage, fraude fiscale.

Un nouvel encart apparaît sur le bulletin d'adhésion-type, à défaut d'être complété, la licence ne pourra pas être validée.

ASSURANCE

NOUVELLE ASSURANCE FÉDÉRALE UFOLEP

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que Fédération Sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile N° 11254801604 par l'Intermédiaire de Marsh auprès d'AXA. Le Code du Sport exige que ce contrat couvre la Responsabilité Civile de préposés salariés, des bénévoles et des pratiquants sportifs licenciés. Ce contrat souscrit par l'UFOLEP pour le compte de ses associations et licencié·es est conforme à l'article L321-1 du Code du Sport et considère les licencié·es et pratiquant·es comme tiers entre elles et eux.

Pour les toutes associations, le contrat APAC en RC, AI et CIP des licenciés sportifs 2023-2024 sera résilié automatiquement le 31 octobre 2024. Les licenciés sportifs 2023-2024 seront bien couverts jusqu'au 31/10/2024 en cas de sinistre.

Le nouveau contrat avec l'assureur UFOLEP MARSH démarrera le 1 septembre 2024 avec la Responsabilité Civile, la CIP (si choisi par le licencié) et l'occupation temporaire de locaux.

Les nouveaux types affiliations s'adaptent à vos besoins. Si vous avez l'habitude de faire des RAT pour des événements de loisirs, nous vous conseillons de prendre l'affiliation PLUS (couverture jusqu'à 300 personnes non-licenciées) ou PRO (couverture de plus 300 personnes non-licenciées)

Afin d'avoir toutes les cartes en main pour faire vos choix au niveau des assurances, nous vous conseillons de prendre l'affiliation UFOLEP de base (RC, CIP, occupation des locaux temporaires) puis de demander des devis à MARSH afin de comparer les garanties et tarifs avec vos contrats APAC. Il vous sera possible de demander une modification d'affiliation afin de passer à l'UFOLEP PLUS ou à l'UFOLEP PRO en cours de saison. Toutefois, il ne sera pas possible de baisser de niveau d'affiliation.

CONTACTER LES SERVICES DE MARSH :



Mail : assurances.folelep@marsh.com.

Site internet : <https://www.folelep.org/assurances>

IMPORTANT :

Les contrats APAC (hors RC et AI) sont encore valables après le 1er septembre 2024, nous vous conseillons de mettre à jour votre fiche diagnostique APAC en cohérence avec vos autres contrats d'assurance.

ASSURANCE ASSOCIATION MIXTE SPORT ET CULTURE

A partir de septembre 2024, vous aurez deux assureurs pour la Responsabilité Civile :

- APAC pour les Responsabilités civiles licenciés des activités culturelles et les autres contrats.
- MARSH pour la Responsabilité Civile et la CIP des licenciés des activités sportives.

Vous êtes avez le choix de conserver vos contrats complémentaires à l'APAC ou avec un autre assureur (MARSH).

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que Fédération Sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile N° 11254801604 par l'Intermédiaire de Marsh auprès d'AXA. Le Code du Sport exige que ce contrat couvre la Responsabilité Civile de préposés salariés, des bénévoles et des pratiquants sportifs licenciés. Ce contrat souscrit par l'UFOLEP pour le compte de ses associations et licencié-es est conforme à l'article L321-1 du Code du Sport et considère les licencié-es et pratiquant-es comme tiers entre elles et eux.

Pour les toutes associations, le contrat APAC en RC, AI et CIP des licenciés sportifs 2023-2024 sera résilié automatiquement le 31 octobre 2024. Les licenciés sportifs 2023-2024 seront bien couverts jusqu'au 31/10/2024 en cas de sinistre.

Les nouveaux types affiliations s'adaptent à vos besoins. Si vous avez l'habitude de faire des RAT pour des événements de loisirs, nous vous conseillons de prendre l'affiliation PLUS (couverture jusqu'à 300 personnes non-licenciées) ou PRO (couverture de plus 300 personnes non-licenciées)

IMPORTANT :

Les contrats APAC (hors RC et AI) sont encore valables après le 1er septembre 2024, nous vous conseillons de mettre à jour votre fiche diagnostique APAC en cohérence avec vos autres contrats d'assurance.

Afin d'avoir toutes les cartes en main pour faire vos choix au niveau des assurances, nous vous conseillons de prendre l'affiliation UFOLEP de base (RC, CIP, occupation des locaux temporaires) puis de demander des devis à MARSH afin de comparer les garanties et tarifs avec vos contrats APAC. Il vous sera possible de demander une modification d'affiliation afin de passer à l'UFOLEP PLUS ou à l'UFOLEP PRO en cours de saison. Toutefois, il ne sera pas possible de baisser de niveau d'affiliation.

CONTACTER LES SERVICES DE MARSH :



Mail : assurances.ufolep@marsh.com.

Site internet : <https://www.ufolep.org/assurances>

CONTACTER LES SERVICES DE L'APAC



L'APAC EN DIRECT : 01 57 97 81 72

Adresse mail : accueil-apac@laligue.org

VOTRE ACCOMPAGNEMENT UFOLEP

Gérer les inscriptions en ligne pour l'organisation d'un évènement ou d'une formation.
<https://inscriptions.ufolep.org>

Outils de communication à personnaliser pour la création de vos supports de communication
<http://creation.ufolep.org/>

Emprunter du matériel pour vos manifestations sportives. Banderoles, flammes, gobelets, assiettes, poubelles de tri sélectif, arche gonflable, sono, thermos, etc.
<https://www.ufolep44.com/vie-associative/emprunter-du-materiel>



La pratique sportive constitue un facteur incontournable de la cohésion sociale. Pourtant, il arrive que sur les terrains de sport, ou lors de spectacles sportifs, des phénomènes d'incivilité ou des actes de violence viennent ternir ces moments de convivialité.

Ces actes d'incivilités sont susceptibles d'engendrer la démobilitation des bénévoles, l'affaiblissement des valeurs humanistes et le délitement des relations sociales dans le champ du sport.

Pour bénéficier d'accompagnement, de sensibilisation ou signaler des incidents, contactez-nous !

ENCADREMENT DES ACTIVITÉS UFOLEP

- Créneaux enfants **42,50 €** de l'heure.
- Créneaux adultes **45,50 €** de l'heure.
- Majoration en dehors des créneaux habituels (vacances scolaires, autres jours etc.) **+ 4 €**.



STAGE SAVOIR ROULER À VÉLO

- Stage de Savoir Rouler à Vélo pour 12 participant.es 750 € comprend : la préparation, l'encadrement, le matériel et l'assurance
- Cycle de Savoir Rouler à Vélo en milieu scolaire 1500€ par groupe classe.

Nous proposons également des stages de remise en selle pour les ados et adultes



FORMATION PSC1 À PARTIR DE 10 ANS

- 47 € pour les licenciés UFOLEP : formation d'une demi-journée
- 65 € pour les non-licenciés : formation d'une journée complète
- 450 € la formation organisée sur demande dans votre association affiliée à l'UFOLEP, 10 personnes maximum (au moins 6 licenciés UFOLEP) et 650 € pour toute autre structure.
- D'autres formations et temps de sensibilisation au secourisme sont possibles sur demande.



**N'hésitez pas à nous contacter :
cd.44@ufolep.org pour vos demandes de devis.**



MAISON SPORT SANTÉ



PARCOURS D'UN·E BÉNÉFICIAIRE



Temps d'échange individuel

La 1ère étape est d'échanger - par téléphone ou en présentiel - afin de connaître les envies et le profil de la personne.

A l'issue de cet échange, nous aidons à trouver une association sportive adaptée ou à pratiquer directement au sein de notre Maison Sport Santé.



Bilan Sport-Santé Bien-Etre

La 2ème étape est d'évaluer la condition physique, psychique et sociale des bénéficiaires.

Ce bilan est validé par la Haute Autorité de la Santé et composé de 6 ateliers.

Ce bilan est réalisé tous les trimestres pour évaluer la progression de chaque bénéficiaire.



Programmes A Mon Rythme

« A Mon Rythme » est un programme de 3, 6 ou 10 mois d'activités sportives adaptées non-renouvelable.

Les séances sont animées en mini-groupe de 12 personnes.

Chaque séance dure 1h15 encadrée par un·e éducateur·rice sportif·ve professionnel·le. A chaque séance, un thème de parole est abordé (nutrition, sommeil,...).



Marches santé

Nous donnons la possibilité de participer à 2 autres créneaux supplémentaires dans la semaine.

Ce créneau est ouvert à toutes personnes qui pratiquent une activité hebdomadaire sur un de nos créneaux. L'activité est autour de la marche santé couplée à des exercices de renforcement/souplesse/équilibre.

ET APRES ?

A l'issue de son programme, nous accompagnons les bénéficiaires vers une association sportive qui propose des créneaux de sport adapté.

REJOIGNEZ-NOUS POUR CRÉER UNE NOUVELLE OFFRE D'ACTIVITÉS POUR L'APRES MAISON SPORT SANTÉ EN LOIRE-ATLANTIQUE !

LE PROJET

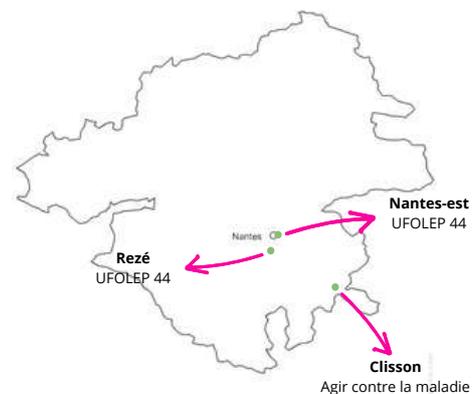
Reconnue par les Ministères des Sports et de la Santé et de la Prévention depuis 2020, nos Maisons Sport Santé Société UFOLEP à Rezé accueille tous les publics.

Depuis plusieurs années, une source d'engagement émerge pour des publics éloignés de la pratique sportive. Comment associer à notre projet des personnes dont la maladie isole et qui ne viendrait pas d'eux-mêmes vers les associations sportives ?

En créant des lieux où l'on accueille humainement ces personnes, en leur proposant une activité physique adaptée et construite en lien avec leur parcours de santé. Nous tâchons de répondre à cette problématique historique de notre mouvement : comment rendre accessible à toutes et tous l'activité physique ?

Ce lieu se développe sur Rezé et sur Nantes avec la création de maisons sport-santé certifiée. Ce projet a pour but de proposer un lieu associatif et innovant pour cultiver le bien-être puis de faire le lien avec les associations locales.

NOTRE RÉSEAU MAISON SPORT SANTÉ EN LOIRE-ATLANTIQUE



CONTACT :

02 51 86 33 34

sport-sante-ufolep44@laligue44.org

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.sport-sante-ufolep44.com

VOTRE ACCOMPAGNEMENT LIGUE

Pour faciliter l'appui de proximité, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 a divisé le département en 7 secteurs géographiques, animés chacun par deux personnes, l'une salariée Vie Associative, l'autre administratrice élue au Conseil d'Administration.

L'animation du réseau des associations affiliées s'articule autour des objectifs suivants :

- accompagner la réflexion autour du projet de l'association et sa mise en action
- accompagner au quotidien les actions développées par les associations et Amicales Laïques affiliées
- favoriser la mise en réseau des associations entre elles sur le territoire nantais
- favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics et la reconnaissance par ces derniers de l'utilité sociale des actions et projets portés au micro-local.

Pour en savoir plus ou contacter votre référent-e de secteur, n'hésitez pas à nous solliciter au 02 51 86 33 09.

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement - FAL 44, rendez-vous sur www.laligue44.org.

L'UFOLEP 44 coordonne les associations proposant des activités sportives. Un accompagnement et un travail en réseau est proposé aux associations affiliées. Exemples : commission technique, mise à disposition d'éducateurs sportifs, prêt de matériel, tarif attractif pour la formation PSC1, les formations fédérales bénévoles,...

LE CENTRE DE RESSOURCES À LA VIE ASSOCIATIVE

Labellisé «Accompagnement généraliste Guid'Asso», le CRVA a pour objet de soutenir et d'accompagner votre association dans son fonctionnement au quotidien sur toutes les questions liées à la vie statutaire, à la gouvernance, à et de faciliter la mise en place des projets.

Il vous répond sur simple demande par mail à l'adresse centreresources@laligue44.org, ou par téléphone au 02 51. 86 33 09



Appui à la fonction employeur :

- Appropriation du cadre légal et conventionnel
- Evaluation de la faisabilité d'un projet d'embauche
- Entrée, vie et conclusion du contrat de travail
- Relation employeur salarié-e

Appui à la gestion comptable :

- Mise à disposition du tableur Comptasso pour les associations d'envergure (tableau de comptabilité simplifiée et en partie double)
- BasiCompta_logiciel en ligne pour les petites associations affiliées
- Réponse aux questions liées à la comptabilité et à la gestion.

Gestion de la paie facilitée et sécurisée pour les associations affiliées.

Labélisé Tiers de Confiance par l'URSSAF, le Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA) de la Ligue de l'enseignement - Fal 44 propose le dispositif Impact Emploi aux associations affiliées qui inclut :

- La gestion sécurisée des bulletins de salaire et des déclarations sociales
- Le suivi adapté aux réalités des petites associations employeuses ainsi qu'aux obligations des conventions collectives qui leur sont applicables
- L'accompagnement sur leurs obligations d'employeur par le CRVA des Pays de la Loire.

Le CRVA est le rédacteur du Guide pratique de l'association www.guidepratiqueasso.org.

Reconnu nationalement depuis 1993, ce guide explique dans un langage simple les principes de base du fonctionnement associatif :

- une boîte à outils,
- la vie associative,
- l'association et son fonctionnement,
- les acteurs,
- l'organisation de manifestations,
- la communication,
- la réglementation des activités,
- les finances



Dans le cadre du réseau Guid'Asso, le Guide Pratique de l'Association peut être une ressource pour les acteurs et actrices de l'appui à la vie associative ainsi que pour les associations. Nous restons à votre disposition et à votre écoute pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements par email à faleditions@laligue44.org.

LES FORMATIONS POUR LES BENEVOLES ASSOCIATIF-IVES

Elles sont accessibles avant tout pour les bénévoles et responsables associatif-ives. **Ces formations sont gratuites pour les associations affiliées.**

- Les thématiques

Fonctionnement associatif, responsabilité juridique et assurances, comptabilité, organisation de manifestation, fonction employeur, communication, animation d'une réunion, etc. Ces temps collectifs peuvent être mis en place en fonction des demandes des associations affiliées sur les territoires.

- Le Certificat de Formation à la Gestion Associative - CFGA

Il comprend 31h de formations réparties sur 6 modules et une formation pratique (stage dans une association déclarée). Le CFGA est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, aux participants qui auront suivi avec assiduité la totalité du parcours de formation. Il peut servir à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions prévues par la loi.

PROGRAMME DE FORMATION DES BÉNÉVOLES ASSOCIATIF-IVES 2024 : 6 FORMATION CFGA + 2 MODULES COMPLÉMENTAIRES

N°	Intitulé du module	Contenu
F1	Fonctionnement et organisation des associations	Une association, comment ça marche ? Vous souhaitez connaître ou approfondir les fondamentaux ? L'administration et l'organisation (statuts et règlement intérieur) Les différents modes d'organisation interne (Bureau, conseil d'administration, assemblée générale...)
F3	Les différentes sources de financements	Comment penser votre recherche de financement pour l'adapter à vos projets ? - Identifier les financements des associations (privé, public, autofinancement) - Adopter une stratégie de recherche (dossier de subvention, appel à projets...) - Préparer vos demandes de financement (budget prévisionnel, plan de trésorerie, évaluation)
F4	Initiation à la gestion comptable	Produits, charges, compte de résultat, bilan... ces documents vous effraient ? Pas de panique, on vous explique ! Comprendre facilement les enjeux, rôles et le fonctionnement de la comptabilité associative (exercice comptable, plan comptable associatif, enregistrement de pièces, ...). Se familiariser avec le compte de résultat et le bilan. Présentation et utilisation d'outils simples pour gérer la comptabilité de votre association (tableur et outil en ligne).
F5 CRVA	La mutualisation ou comment jouer collectif	Vous souhaitez partager des locaux, du matériel, des bénévoles ou des salarié.es ? C'est possible : Les ressources à mutualiser (humaines, financières et matérielles) Pourquoi, quand et comment mutualiser (contrat de mise à disposition, de prêt...) ? Et si on allait plus loin : vers une coopération réussie.
F6 CRVA	Mobiliser et fidéliser des bénévoles	Comment adapter vos missions (de terrain, de gestion...) au sein de l'association pour répondre aux nouvelles attentes des bénévoles ? - Comprendre les étapes du parcours d'engagement - Organiser sa démarche de fidélisation - Connaître les outils pour renouveler son bureau sereinement
F7	La fonction employeur dans les associations	Vous êtes une association employeuse ou comptez le devenir et vous voulez faire le tour des droits et obligations qui sont les vôtres ? Appréhender la place des acteurs dans l'association employeuse (bénévoles, salarié-es, travailleur-euses indépendant-es...) Les droits et obligations (droit du travail : convention collective, accords d'entreprise...) La pratique du recrutement (fiches de poste, entretien, contrat de travail...) Les outils de l'emploi (groupement d'employeurs, gestion de la paie...)
F8	Du projet à l'action, méthodologie de projet	Vous souhaitez mettre en place une activité et/ou organiser un évènement ? - De l'élaboration d'un projet à sa communication - Identifier les espaces et acteurs ressources pour être accompagné dans toutes les étapes (formalités, réglementations, etc.)
F2	Responsabilité juridique	Vous vous questionnez sur votre responsabilité juridique et sur celle de votre structure ? Quelles questions à se poser pour rechercher votre assurance ? Responsabilité civile, pénale, financière Obligations d'assurance : assurer les personnes, les biens, les activités

LA COMMUNICATION

Bénéficiez d'une communication optimale de la Fédération ainsi que des secteurs sportifs : UFOLEP et USEP :

- lettre mensuelle de la Ligue de l'enseignement – FAL 44, UFOLEP et USEP
- relais sur site Internet www.laligue44.org.
- posts sur les réseaux sociaux

Pour permettre à vos adhérent-es et dirigeant-es de bénéficier de ces outils de communication, lors des adhésions, n'oubliez pas de saisir leurs adresses e-mail.



LES PRINCIPES LIES A LA SACEM – SACD – SPRE

Pour bénéficier de réductions allant de 9,5 à 12,5%, l'association doit attester de son appartenance à la Ligue de l'enseignement lors de la création de son compte sur le site de la SACEM, à partir d'une attestation d'affiliation fournie par la fédération.

Ce document atteste de l'affiliation à la Ligue de l'enseignement et détaille les démarches à effectuer par l'association auprès de la SACEM. Vous pouvez en faire la demande par email au service affiliations : affiliations@laligue44.org.

Sur le site client de la SACEM, l'association choisit le type d'autorisation. Elle clique sur «obtenir cette autorisation en ligne». Trois cas de figures sont possibles :

- l'association a un espace client en ligne et se connecte avec ses identifiants
- l'association est déjà cliente de la SACEM mais n'a pas de compte en ligne. Dans ce cas, elle fournit un identifiant fourni par la SACEM, sur les courriers ou les factures qu'elle a reçus ou à défaut son numéro SIRET

- l'association n'a pas de compte et n'a jamais été cliente de la SACEM. Dans ce cas, elle doit créer un compte comme nouveau client à partir du numéro de SIRET de son association ou en sélectionnant «vous êtes une association sans SIRET».

Après avoir renseigné ses coordonnées, elle indique être membre d'«une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la SACEM». Indiquer «LFEEP-la Ligue de l'enseignement» dans la liste déroulante et renseigne la date d'adhésion (date de début et de fin de saison en cours). Pour justifier de l'appartenance à la Ligue elle doit fournir l'attestation à sa délégation de la SACEM.

Plus d'informations auprès de la délégation SACEM 44 :

29 Quai de Versailles - 44004 NANTES CEDEX 1
dl.nantes@sacem.fr - 02 90 92 21 10

CAMPAGNE LAÏCITE

Participez à la campagne Laïcité, en mettant en place un projet auprès de vos adhérent-es, des habitant-es, avec l'école.

Vous mettez en place une action ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour agir ? La fédération vous relaie et vous appuie dans la mise en œuvre !

Quelques exemples d'actions :

- Une lecture spectacle : « la laïcité se dévoile ». Eduquer à la laïcité : charte de la laïcité, animation en direction d'enfants et de jeunes lors d'activités... Charte de la laïcité redessinée par dessections dessin, création de saynètes d'impro par des sections théâtres...
- Des formations Laïcité (mises en place régulièrement ou à la demande) : comprendre la notion et ses enjeux, mettre du sens derrière les mots, appréhender l'éducation à la laïcité et la citoyenneté.

- Créer un événement : planter un arbre de la laïcité, animation autour telles qu'un tournoi de sport, une représentation de la section chorale...
- La mise à disposition de personnes ressources pour vous aider à mettre en place et à animer des temps d'échanges sur la laïcité.

Faites-nous connaître vos actions pour que nous puissions les valoriser citoyennete@laligue44.org.



FORMATIONS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE

Parmi les mesures prises par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, figure une disposition consistant à mettre en œuvre des actions afin de réaffirmer la laïcité.

L'Etat promeut, en la matière, la mise en place de formations. Elles doivent permettre aux acteurs et actrices de l'action publique, technicien·nes, élu·es ou bénévoles, d'acquérir les notions nécessaires à l'application de ce principe, dans le respect de la loi.

- Comment le principe de Laïcité permet de garantir à toutes et tous de vivre ensemble ?
- Quelles réponses fournir à vos agent·es, à vos salarié·es, à vos bénévoles ? Quel comportement doivent-ils-elles adopter face à des situations inconnues ou délicates, tout en respectant le cadre légal ?

Formé·es, habilité·es par l'Etat, nous vous proposons un programme de formation destiné aux élu·es, salarié·es et bénévoles de votre structure, commune ou établissement. Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la DRDJSCS, elle est donc gratuite pour votre structure. Seuls restent à charge les déplacements et repas.



DATES ET LIEUX DES FORMATIONS GRATUITES

Pour plus de renseignements :
02 51 86 33 10
formation@laligue44.org

SEMAINES D'EDUCATION CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

Participez aux Semaines d'Education Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations Agissons ensemble, auprès de toutes et tous, jeunes et adultes, professionnel·les ou non, pour lutter contre les représentations, les préjugés et faire appliquer le droit pour toutes et tous.

Poursuivons notre action éducative en rappelant que traiter différemment des personnes selon leur origine, religions, sexe et l'âge, réels ou supposés, est un délit. En tant qu'association de proximité, vous êtes l'un des premiers vecteurs éducatifs : participez en mettant en place des actions débats, temps de sensibilisation auprès des enfants, en signant la charte de la diversité, en mettant en place Cinéтик Scolaire (ciné-débat sur le temps scolaire)...

La fédération vous accompagne (formation, prêt de matériel - de type exposition, malle d'ouvrages - mise en lien avec des associations ressources pour organiser des cafés citoyens, ciné débats ou spectacle sur la thématique), et communique sur votre action.

Pour participer, n'hésitez pas à revenir vers votre référent·e de secteur (coordonnées p.4).



LIRE ET FAIRE LIRE

Lire et faire lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, collèges, bibliothèques...).

Cette action mobilise des personnes de plus de 50 ans qui s'impliquent bénévolement pour animer des ateliers hebdomadaires avec des groupes de 2 à 6 enfants maximum afin de leur transmettre le plaisir de la lecture. Forte de son réseau associatif, La Ligue de l'enseignement - FAL 44 s'appuie sur les amicales laïques et associations affiliées sur tout le département de la Loire Atlantique, véritables intermédiaires dans la mise en place locale du dispositif.

L'enjeu est de faire vivre localement une démarche d'éducation populaire autour de la lecture, en réunissant amicales laïques ou associations affiliées, structures éducatives et habitant·es autour d'une action commune.

L'action doit permettre à l'enfant de voir régulièrement autour de lui des adultes prendre du plaisir à lire afin de lui transmettre l'envie de lire. Prendre un livre tout seul est un moyen d'ouverture sur le monde, de développer son imaginaire, son vocabulaire, et de favoriser la réussite scolaire. La Ligue de l'enseignement - FAL44 coordonne l'opération pour les établissements publics.

Contactez Hortense Vollaire :
hvollaire@laligue44.org, 02 51 86 33 22
<https://www.lireetfairelire.org>

BAFA

QUI SOMMES-NOUS ?

La Ligue de l'enseignement est un mouvement d'éducation populaire, qui milite pour une République laïque, démocratique et sociale.

Nous sommes habilités organisme de formation BAFA et organisateur d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

éducation sociabilisation
laïcité culture
citoyenneté démocratie
engagement diversité égalité
solidarité émancipation

SE FORMER À LA LIGUE, C'EST TROUVER :



Des équipes de formateurs.trices qualifiés et aux expériences variées



La possibilité de devenir actrice.trice de sa formation grâce à des bilans réguliers, une évaluation et des séances pratiques



Une formation organisée en petits groupes et accompagnée d'un suivi grâce à une formatrice.trice référente par stagiaire



Les outils nécessaires à l'élaboration de projets d'animation évolutifs



Un accueil convivial, des conditions d'hébergement et de restauration de qualité



Nous pouvons t'accompagner dans ta recherche de stage pratique !

DES FORMATIONS SUR TOUTE LA RÉGION !

Contacte directement la fédération de ton département pour avoir plus de renseignements si besoin.

FÉDÉRATION DE LA MAYENNE (53)

31, allée du veur- Saint-Louis - 53000 LAVAL
07 45 28 35 95
bafa-bafd@laligue53.org

FÉDÉRATION DE LA SARTHE (72)

18, rue béranger - 72000 LE MANS
02 43 39 27 27
fal72citoyen@laligue.org

FÉDÉRATION DU MAINE-ET-LOIRE (49)

14 bis, avenue Marie Talet - 49100 ANGERS
06 51 09 49 05
formation@fol49.org

FÉDÉRATION DE LOIRE-ATLANTIQUE (44)

2a rue de Madrid
BP74104 - 44041 NANTES Cedex 1
02 51 86 33 10
bafa-bafd@laligue44.org

FÉDÉRATION DE LA VENDÉE (85)

41, rue Morge
85001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
02 51 36 45 97
bafa@laligue85.org



DEVIENS ANIMATEUR,
ANIMATRICE AVEC LA LIGUE
DE L'ENSEIGNEMENT !

BAFA

FORMATIONS 2024-2025

www.bafa-bafd-ouest.fr



ACCESSIBLE DÈS 16 ANS !

CINÉTIK

CINÉTIK

LE CINÉ DÉBAT PROCHE DE CHEZ TOI

Une programmation commune

Chaque année, 3 films sont choisis collectivement par les amicales ou associations du collectif :

- Un film sur la santé
- Un film sur les discriminations
- Un film sur des questions sociétales.

Les amicales ou associations sont libres de programmer un, deux ou trois des films choisis.

Elles peuvent également s'associer avec d'autres associations ou amicales de leur territoire afin de mutualiser l'organisation et ainsi programmer ensemble les films.

Des temps d'échanges et de formation

Chaque année, les bénévoles se rassemblent pendant une journée. Ils.elles sont accompagnés.e.s par une personne professionnelle pour décortiquer un des films programmés



2023-2024



Construire des ciné débats avec le collectif c'est :

- Une sélection de films à votre disposition
- Un accompagnement à la mise en place du débat
- Des pistes pour les personnes intervenantes
- Des supports à disposition
- Des facilités pour obtenir les droits de diffusion à des tarifs avantageux

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 EN QUELQUES MOTS

NOTRE IDENTITÉ



Une fédération d'associations, de collectivités et d'établissements scolaires

451 SUR LE DÉPARTEMENT



Un mouvement d'éducation populaire

50 102 ADHÉRENT-ES



Un partenaire de l'école publique

+15 000 ÉLÈVES SENSIBILISÉ-ES



Une actrice de l'économie sociale et solidaire

58 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

NOS CHAMPS D'ACTION



ÉDUCATION



FORMATION



JEUNESSES



CITOYENNETÉ



LOISIRS ÉDUCATIFS



INCLUSION SOCIALE



VIE ASSOCIATIVE



SPORT

NOS IMPLANTATIONS



Le siège
Nantes



Structures
affiliées



Centre Le Soleil de Jade
Préfailles



Centre Les Moussaillons
Préfailles



Château de la Turmelière
Liré - Orée d'Anjou (49)



Centre International de Séjour Nantais
Le SPOT

PROCÉDURE D'AFFILIATION ET D'ADHESION A L'USEP

1) L'ensemble des documents d'affiliation est adressé aux délégué-es de secteur USEP pour diffusion auprès des associations USEP d'école ou des sections USEP d'Amicale Laïque.

Ces documents sont rassemblés dans un dossier qui comprend :

- la page d'informations sur l'association USEP et/ou l'amicale laïque (document recto/verso)
- une page d'information pour expliquer l'adhésion des élèves : format des fichiers à transmettre
- le bon de commande des forfaits classes pour les enfants
- la fiche individuelle d'honorabilité à remplir par chacun des adultes qui adhèrent à l'USEP
- la fiche des tarifs

2) L'association USEP, ou bien la section USEP en lien avec l'Amicale Laïque concernée, complète les informations demandées.

3) L'association USEP ou la section USEP d'Amicale Laïque transmet son dossier (et en conserve une copie) aux délégué-es de secteur USEP ou à l'USEP 44.

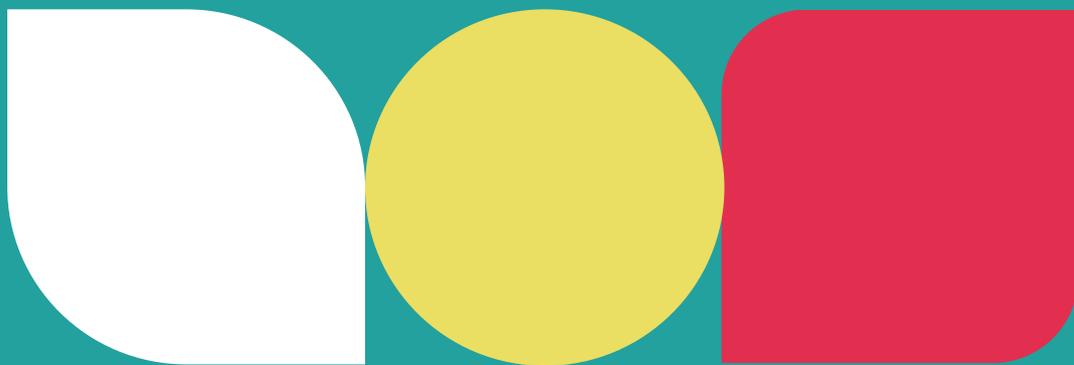
4) Les délégué-es de secteur USEP ou l'USEP 44 vérifient, rectifient, complètent si besoin les informations puis transmettent l'ensemble des dossiers au comité départemental avant le 19 octobre 2024.

5) Le comité départemental USEP saisit les données en ligne sur Affiligue et transmet les appels à cotisation aux associations. Les licences parviendront aux associations ou sections USEP d'Amicale Laïque par courrier ou en main propre.

Pour nous contacter :
02.51.86.33.26
affi.usep44@laligue44.org



Service affiliations :
Ligue de l'enseignement - FAL 44 et UFOLEP 44
Contact : 02 51 86 33 34 ou 02 51 86 33 09
affiliations@laligue44.org



2A rue de Madrid
BP 74107
44041 Nantes cedex 1